**COMPAGNIE FINANCIERE ET IMMOBILIERE**
**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 469 040 euros**
**Siège social : 5 Rue Morane-Saulnier**
**65000 TARBES**
**350 037 164 R.C.S. TARBES**

# PROCÈS-VERBAL PAR EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le cinq Juin,
A onze heures,

Les associés de la Société COMPAGNIE FINANCIERE ET IMMOBILIERE se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par le Directeur Général.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Madame Isabelle ESCANDE, en sa qualité de Directrice Générale de la Société.

Madame Cécile ESCANDE est désignée comme Secrétaire.

Monsieur Franck ENJUMET, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 29 315 actions sur les 29 315 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 Décembre 2025,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

[…],
- Nomination d'un nouveau Président et détermination de ses pouvoirs,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RÉSOLUTION**

[…]

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

[…]

**TROISIEME RÉSOLUTION**

[…]

**QUATRIEME RÉSOLUTION**

Suite au décès de Monsieur Didier ESCANDE, Madame Isabelle ESCANDE quitte ses fonctions de directrice générale pour devenir présidente de la société.

pour une durée illimitée.

Le Président exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**CINQUEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général :

. Madame ESCANDE Cécile
demeurant 795 chemin du bois -64530 GER

pour une durée illimitée.

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**SIXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**La Directrice Générale** — Isabelle ESCANDE

**La Secrétaire** — Cécile ESCANDE

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

Signé par Isabelle ESCANDE
Le 15 juil. 2026

Signed with Universign doc_0J4 tx_DPOWbv5wD1P4